

L'océan comme bien commun ?

Albert I^{er} de Monaco et la naissance de l'océanographie

LAURA BERGOUGNOU

Résumé

Au tournant du XX^e siècle, le prince Albert I^{er} de Monaco se saisit de l'océan comme « bien commun ». Il se sert de ses recherches océanographiques mais aussi du mouvement internationaliste de l'époque pour tenter d'améliorer la sécurité en mer et d'éviter la surpêche. Ces applications pratiques de l'océanographie participèrent à la légitimation et à l'institutionnalisation de cette discipline comme science.

Mots-clés : Océanographie – Biens communs – Surpêche – Sécurité maritime – Monaco.

Abstract

The Ocean as a Global Common ? Albert 1st of Monaco and the Birth of Oceanography

At the turn of the 20th century, Prince Albert 1st of Monaco approached the oceans as a “global common”. He used his oceanographic research but also the internationalist mindset of the time to try to improve maritime safety and to prevent overfishing. Those practical applications of oceanographic research helped legitimize and institutionalize oceanography itself as a science.

Keywords: *Oceanography – Global common – Overfishing – Maritime safety – Monaco.*

L'émergence puis l'institutionnalisation de l'océanographie sont le plus souvent datées de la seconde moitié du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle¹. Les océans connurent en effet d'importantes mutations à cette

¹ En parallèle d'une scolarité à l'École normale supérieure, Laura Bergougnou a soutenu en juin 2015 un mémoire portant sur « Le prince Albert I^{er} de Monaco (1848-1922), l'océanographie et les biens communs : une quête de légitimité » sous la direction de Laurence Badel, dans le cadre du Master Histoire des relations internationales et des mondes étrangers de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

époque. De nouvelles préoccupations, (géo)politiques, coloniales et économiques, comme l'importance de la chasse à la baleine et de la pêche, expliquent l'intérêt croissant que suscitaient la mer et ses profondeurs. Les représentations sociales de la mer et de ceux qui la fréquentaient évoluèrent² ; le Royaume-Uni, première puissance maritime mondiale, réussit à imposer sa définition des eaux internationales aux autres pays européens. La haute mer, définie par la limite des trois milles marins à partir de la ligne de basses eaux, était ainsi placée sous le régime de la « liberté des mers », hérité de Grotius³. Les océans devinrent le cœur même de projets scientifiques et non plus seulement un espace à franchir pour parvenir à des terres inconnues à explorer ou à coloniser⁴. Les océans étaient-ils conçus comme simples objets d'étude ou aussi comme biens communs ? Les biens communs constituent un nouveau centre d'intérêt apparu à la fin des années 1980 et renvoient aux biens publics dont l'utilisation n'entraîne ni rivalité ni exclusion entre les différents usagers. Parce qu'ils dépassaient souvent le seul cadre national, ces biens furent traités de façon transnationale et apparurent dans les négociations diplomatiques dès le XIX^e siècle⁵. Nous nous intéresserons ici au cas d'Albert I^{er} de Monaco (1848-1922), qui participa largement à l'institutionnalisation de la science océanographique. Son approche des problématiques liées aux biens communs océaniques, au premier rang desquels se trouvaient la sécurité maritime et le risque de surpêche, a cela

² Alain Corbin, Hélène Richard (dir.), *La mer. Terreur et fascination*, Paris, Le Seuil, 2011.

³ Susan J. Buck, *The Global Commons. An Introduction*, Londres, Earthscan, 1998, p. 81-82.

⁴ Hélène Richard, « La mer sans fond ? », in Alain Corbin, Hélène Richard (dir.), *La mer...*, *op. cit.*, p. 73.

⁵ Hugues Tertrais, « Introduction. Trente ans d'histoire des relations internationales, remises en cause et perspectives », *Les cahiers IRICE*, n° 14, 2/2015 ; Table ronde programmatique de Laurence Badel sur le thème des Biens communs. Voir aussi Susan J. Buck, *The Global Commons...*, *op. cit.*, p. 4.

d'intéressant et d'original qu'elle était indissociable de cette institutionnalisation.

Albert I^{er} était profondément scientifique. La science représentait à ses yeux le principal patrimoine commun aux hommes, une « source de bienfaits appartenant à l'humanité entière⁶ » et un « guide de la conscience vers une conception juste du rôle de l'Humanité dans la Nature⁷ ». Il accorda ainsi beaucoup d'importance à la vulgarisation scientifique et fonda un musée océanographique en Principauté et un centre de formation et de recherches à Paris, l'Institut océanographique, pour léguer aux générations futures le fruit de ses travaux et assurer leur poursuite. De plus, Albert I^{er} avait à cœur de travailler « au bien de l'Humanité⁸ » : œuvrer à assurer la paix en Europe et mettre la science au service des « collectivités humaines⁹ ». Cette volonté d'être utile se concrétisa en de nombreuses et diverses initiatives, suivant le contexte et les centres d'intérêt du prince. Il tenta par exemple de créer des parcs naturels et des réserves de chasse en France, pour permettre à ses habitants de se ressourcer dans des paysages préservés. Nous nous intéresserons ici à ses actions en rapport avec la sécurité maritime et la lutte contre la destruction des ressources halieutiques, qui lient océans, biens communs

⁶ Albert I^{er}, prince de Monaco (ci-après : Albert I^{er}), « Inauguration de l'Institut océanographique de Paris », in Jules Richard, *Recueil des travaux publiés sur ses campagnes scientifiques par le prince Albert I^{er} de Monaco, Résultats des campagnes scientifiques accomplies sur son yacht par Albert I^{er} prince souverain de Monaco, fascicule 84*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1932, p. 364.

⁷ Archives du palais princier de Monaco (APPM), Voyages officiels des princes à l'étranger, carton A 865 « Voyage en Italie et conférence à la Société de Géographie », copie du discours du prince précédant sa conférence sur l'océanographie de 1910.

⁸ APPM, carton C 632 « Discours du prince 1911-1922 », texte du toast du banquet donné pour le retour du *Pourquoi Pas ?*

⁹ Albert I^{er}, « Les progrès de l'océanographie », in Jules Richard, *Recueil...*, op. cit., p. 343.

et science puisqu'elles n'étaient pas sans lien avec sa volonté de légitimer l'océanographie. Pour cela, nous avons recouru aux fonds des archives du Palais princier de Monaco dédiés à la vie et à l'œuvre du prince, aux fonds des archives du ministère des Affaires étrangères consacrés aux unions internationales et à la correspondance avec le poste français à Monaco, mais aussi aux fonds des archives de la Société des Nations relatifs aux bureaux internationaux et à leur appréhension par la Société.

La sécurité maritime : initiatives personnelles et internationalistes

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, période de l'explosion du trafic maritime avec l'apparition des navires à vapeur, Fabien Locher identifie l'« émergence d'un ensemble de pratiques, de discours, de dispositifs matériels et de configurations sociales organisant la connaissance et la maîtrise de la haute mer¹⁰ », visant notamment à améliorer la sécurité du transport maritime. Le prince avait suivi une formation de marin et effectua 28 campagnes océanographiques, des Açores à la mer Méditerranée. Il s'appuya souvent sur son expérience personnelle de navigateur pour légitimer ses initiatives. Il s'intéressa en 1887 à la technique du « filage d'huile », qui consiste à répandre de l'huile sur les vagues dans l'espoir de les calmer, parce qu'il avait été confronté à de violentes tempêtes et il se pencha sur le problème de l'alimentation en mer après avoir manqué de vivres en 1888¹¹, en tâchant de valoriser dans les deux cas son expertise scientifique¹². Il finança et supervisa aussi la réalisation de la première carte générale bathymétrique des océans, qui synthétisait à l'échelle

¹⁰ Fabien Locher, *Le savant et la tempête. Étudier l'atmosphère et prévoir le temps au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 51-52 et 147.

¹¹ Jacqueline Carpine-Lancre, « Le prince Albert I^{er} de Monaco et l'alimentation des naufragés en pleine mer », in *Histoire de la médecine navale et d'outre-mer : séminaires faits au Musée de la marine (cahier 10)*, Paris, École des Hautes Études, 1988, p. 5.

¹² Albert I^{er}, « Sur le filage de l'huile pour calmer la mer, lettre du 1^{er} octobre 1887 », in Jules Richard, *Recueil..., op. cit.*, p. 146-148 et « Sur l'alimentation des naufragés en mer », *ibid.*, p. 296-298.

mondiale les connaissances disponibles sur la profondeur et la nature des fonds marins, tout en ayant des applications immédiates pour la sécurité des navigations. Albert I^{er} avait été chargé de sa réalisation par une commission internationale choisie lors du congrès international de géographie de Berlin en 1899.

Son intérêt pour la sécurité maritime ne se limita en effet pas à des initiatives individuelles et ponctuelles et prit aussi une dimension internationale, en accord avec le statut de « bien commun » transnational de la sécurité maritime. Albert I^{er} était un fervent promoteur de l'internationalisme¹³, entendu ici comme l'opinion promue par les hommes et femmes du tournant du xx^e siècle en faveur d'une universalisation et d'une interdépendance croissante des activités humaines. Il chercha à mettre les formes de gouvernance internationale qui commençaient à voir le jour, comme le droit, les conférences et les unions internationales¹⁴, au service de la sécurité maritime. Albert I^{er} projeta en effet, dans les années 1890, la constitution d'un réseau d'observatoires météorologiques aux Açores sur le modèle des unions administratives internationales comme le Bureau des poids et mesures¹⁵. Ce réseau devait prévenir les littoraux européens de l'arrivée d'une tempête venue du continent américain grâce aux câbles télégraphiques sous-marins et se voir doté d'une « constitution internationale à laquelle participeraient ceux des États de l'Europe et des deux Amériques les plus intéressés aux progrès d'une science qui protège les marins et les pêcheurs des côtes, et qui peut un jour fournir les plus utiles pronostics aux continents¹⁶ ». Ce fut cependant précisément ce statut

¹³ Anne Rasmussen, « Internationalismes au début du xx^e siècle », in Stéphane Audouin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004, p. 72-73.

¹⁴ *Id.*

¹⁵ Jacqueline Carpine-Lancre et Luiz Vieira Caldas Saldanha (dir.), *Dom Carlos I, Roi de Portugal, Albert I^{er}, prince de Monaco : Souverains océanographes*, Lisbonne, Fondation Calouste Gulbenkian, 1992, p. 61.

¹⁶ Albert I^{er}, « Expériences de flottages sur les courants superficiels de l'Atlantique Nord », in *Compte-rendu du IV^e Congrès international des sciences géographiques tenu à Paris en 1889*, tome 1, p. 133-142, cité dans Jacqueline

d'union internationale qui empêcha la réalisation complète du projet : le gouvernement portugais autorisa les nations étrangères à « payer des cotisations en échange des télégrammes qu'elles recevraient journallement de la station centrale – mais toute participation dans l'administration et toute surveillance étrangère ser[ai]ent exclues¹⁷ », malgré les démarches personnelles du prince¹⁸. Albert I^{er} promut aussi le recours au droit international comme outil pour gérer la sécurité maritime en accueillant et patronnant le Congrès de l'Association maritime internationale à Monaco en 1901¹⁹. Celui-ci appela de ses vœux la création d'un Bureau maritime international permanent, mais le projet ne se concrétisa pas et la Principauté, sans doute à cause de son faible poids sur la scène internationale, resta finalement à l'écart de l'unification du droit maritime qui s'effectua au cours de la Belle Époque²⁰.

Le spectre de l'épuisement des ressources halieutiques

La sécurité maritime ne fut pas le seul objet en rapport avec les océans que nous identifions comme bien commun et dont le prince se saisit. Il s'intéressa aussi à la question de la surexploitation des ressources halieutiques et au risque de leur épuisement. Historiquement, les stocks de

Carpine-Lancre (dir.), *Albert I^{er}, Prince de Monaco : des œuvres de science, de lumière et de paix*, Monaco, Palais de S.A.S. le prince, 1998, p. 136.

¹⁷ APPM, carton C 790 « Stations et observations météorologiques des Açores établis sur l'initiative du prince Albert », lettre du 28 novembre 1900 du comte de Fattenbach au prince.

¹⁸ Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE ; Courneuve), Correspondance politique et commerciale (CPC) avec Monaco (1897-1918), carton 182 CPCOM 2, série B carton 51 dossier E 2 1899, dépêche n° VIII du vice-consulat de France dans la Principauté de Monaco à la sous-direction du Midi de la direction des affaires politiques du 24 février 1899, p. 2-3.

¹⁹ *Compte rendu des travaux du Congrès maritime international tenu au Muséum océanographique de Monaco du 12 au 15 avril 1901 sous le haut patronage de S.A.S. M^{gr} le Prince Albert I^{er} protecteur de l'association internationale de la Marine*, Paris, Association internationale de la Marine, 1901.

²⁰ « Convention pour l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritime » et « Convention pour l'unification de certaines règles en matière d'abordage », signées le 23 septembre 1910 à Bruxelles.

poissons n'étaient pas des « biens communs » : pour éviter une trop sévère concurrence, les pêcheurs ne divulguaient pas d'informations sur les endroits riches en poissons. L'industrialisation de la pêche et l'implication des scientifiques firent des poissons des ressources ouvertes²¹. Les progrès techniques tels que la machine à vapeur ou la fabrication industrielle de glace²² avaient grandement élargi le rayon d'action et les capacités de capture des bateaux de pêche²³. Si un seul poisson ne saurait constituer un bien commun, la capacité des stocks de poissons à se renouveler en est bel et bien un. Les circonstances expliquent largement l'intérêt qu'Albert I^{er} porta à la question : les côtes françaises connurent deux crises sardinières, de 1880 à 1887 et de 1902 à 1913 et le spectre de l'épuisement des fonds marins commença à apparaître dans la littérature savante occidentale à la fin du XIX^e siècle. Grâce à une enquête sur l'organisation de l'industrie de la sardine en Galice en 1886²⁴, le prince put offrir un diagnostic complet sur la question de la raréfaction de ce poisson. Selon lui, celle-ci était avant tout due aux chaluts utilisés par les pêcheurs bretons, qui ne respectaient pas les lois et règlements officiels. L'originalité du prince ne résidait pas tant dans sa dénonciation des chaluts et de leurs effets dévastateurs sur les poissons immatures et les fonds²⁵, mais davantage dans l'importance qu'il accordait

²¹ Jennifer Hubbard, « In the Wake of Politics: The Political and Economic Construction of Fisheries Biology, 1860–1970 », *Isis*, n° 2, vol. 105, juin 2014, p. 369.

²² Hervé Dupouy, « La grande crise sardinière (1902-1913) », *Équinoxe : le magazine des ressources vivantes de la mer*, n° 6, 1986, p. 47.

²³ Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes ; Musée archéologique, *L'Exploitation de la mer de l'Antiquité à nos jours. V^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes*, Juan-les-Pins, Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques (APDCA), 1985, p. 137.

²⁴ Albert I^{er}, « L'industrie de la sardine sur les côtes de la Galice », *La Revue scientifique*, 3^e série, n° 17, 23 avril 1887.

²⁵ Auguste Thomazi, *Histoire de la pêche des âges de la pierre à nos jours*, Paris, Payot, 1947, p. 491-494.

aux facteurs humains, alors que les experts des années 1880 privilégiaient les explications basées sur les causes naturelles²⁶.

Le prince tenta de sensibiliser les États, en particulier la France, au risque d'épuisement des ressources en poisson, qui pouvait menacer à terme l'économie et la société de certaines régions. Là encore cependant, le cadre national ne suffisait pas puisque, par définition, il ne s'appliquait pas aux eaux internationales où travaillaient de nombreux pêcheurs. Au début du xx^e siècle, Albert I^{er} plaçait ses espoirs dans des « accords internationaux²⁷ » et réclamait encore en 1920 des « conférences internationales très énergiquement pourvues des pouvoirs nécessaires pour faire respecter les décisions prises²⁸ ». Les États étaient cependant là aussi plus que réticents à l'idée d'accepter l'autorité d'instances supranationales capables de passer outre leur souveraineté, même après que la prévalence des facteurs humains fut confirmée par la Première Guerre mondiale, puisque les stocks de poissons s'étaient rétablis en qualité et quantité dans les lieux où l'activité halieutique s'était réduite.

Une part essentielle de la stratégie de légitimation et d'institutionnalisation de l'océanographie

L'intérêt d'Albert I^{er} pour les océans comme bien commun ne se concevait pas sans lien avec la science : ce fut par son expérience de scientifique qu'il réclamait un statut d'expert sur ces questions et ce fut bien souvent devant des institutions scientifiques prestigieuses, comme l'Académie des Sciences, qu'il traita de ces sujets²⁹. Les lendemains de la

²⁶ Hervé Dupouy, « La grande crise... », art. cité, p. 47.

²⁷ Albert I^{er}, « L'outillage moderne de l'océanographie », in Jules Richard, *Recueil...*, op. cit., p. 203. Ce discours fut ensuite publié dans *La Science au xx^e siècle : nouvelle revue illustrée des sciences et de leurs applications*, 15 février 1905.

²⁸ Albert I^{er}, « Discours sur l'océan », in Jules Richard, *Recueil...*, op. cit., p. 353.

²⁹ Albert I^{er}, « Projet d'observatoires météorologiques sur l'océan Atlantique », devant l'Académie des sciences in Jules Richard, *Recueil...*, op. cit., p. 148-149

Première Guerre mondiale lui offrirent ainsi l'occasion de valoriser ses études sur les courants marins, en identifiant les routes maritimes sur lesquelles les navigateurs seraient les moins susceptibles de rencontrer les mines qui dérivait sur les eaux de l'Atlantique³⁰. Ce lien établi entre océanographie et biens communs était loin d'être gratuit : il était au cœur même de la stratégie de légitimation de cette discipline mise en place par le prince et certains de ses contemporains. En montrant que l'océanographie était une science utile, à même d'améliorer la sécurité des transports maritimes et d'élucider la disparition des poissons, ces hommes espéraient passer outre les difficultés que posait la définition problématique de cette discipline et les réticences qu'avaient les pouvoirs publics, en particulier français, à financer de coûteuses campagnes en mer qui ressemblaient parfois trop à des vacances³¹ ou dont l'utilité pratique restait obscure. Albert I^{er} insistait dans ses discours et articles sur l'idée que « l'industrie de la pêche [se] rattache très directement [à l'océanographie] par la nécessité de mettre un terme aux déprédations qui menacent de ruiner ces précieuses ressources³² » : son musée océanographique exposait, entre autres, des instruments de pêche³³.

Albert I^{er} n'était pas le seul à faire de l'identification de biens communs un argument en faveur de la légitimation de l'océanographie. Si les

et « Meteorological observatories in the Atlantic Ocean », devant la *British Association, ibid.*, p. 150-153.

³⁰ Albert I^{er}, Prince de Monaco, « Océanographie – Marche des mines flottantes dans l'Atlantique nord et l'océan Glacial pendant et après la guerre. Note de S.A.S. Albert Prince Monaco. », extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. 167, séance du 30 décembre 1918, p. 8.

³¹ Robert E. Kohler, *All Creatures. Naturalists, Collectors, and Biodiversity, 1850-1950*, Princeton and Oxford, Princeton University Press, 2006, p. 93.

³² Albert I^{er}, « L'outillage moderne de l'océanographie », in Jules Richard, *Recueil...*, *op. cit.*, p. 203. Ce discours fut ensuite repris dans *La Science au xx^e siècle : nouvelle revue illustrée des sciences et de leurs applications*, 15 février 1905 et *Le Figaro*, 2 février 1903.

³³ Jules Richard, *Le musée océanographique de Monaco (Notice provisoire)* (s.l., s.e., 1910 ?), p. 9-10.

gouvernements des pays du nord de l'Europe décidèrent en 1902 de mener en commun des recherches océanographiques au sein du Conseil international pour l'exploration de la mer, c'était parce qu'ils s'inquiétaient de l'appauvrissement des stocks de poissons de l'Atlantique Nord que leurs habitants exploitaient³⁴. Un comité était explicitement dédié à la question de la surpêche³⁵ et devait établir « si un déséquilibre entre la production et la consommation [de poissons] découle d'une surpêche générale ou locale ou de l'usage peu judicieux d'appareils de pêche³⁶ ». La reconnaissance de biens communs à l'humanité a ainsi joué un rôle clef dans le processus d'institutionnalisation de l'océanographie : les dépenses faites en son nom pouvaient être légitimées par l'utilité pratique des travaux menés par ces structures internationales de recherche nouvellement créées. Dans le même temps et malgré le volontarisme d'Albert I^{er}, les États n'étaient pas encore toujours prêts à accepter de traiter de façon trans-voire supranationale ce qui était progressivement identifié comme des biens communs en lien avec les océans.

³⁴ Susan Schlee, « Science and the Sea », *The Wilson Quarterly*, vol. 8, n° 3, été 1984, p. 60.

³⁵ Helen M. Rozwadowski, « Internationalism, Environmental Necessity, and National Interest: Marine Science and Other Turn-of-the-Twentieth-Century Sciences », *Minerva*, n° 42, 2/2004, p. 132.

³⁶ AMAE (Courneuve), Unions internationales 1908-1944, carton 429 QO 909, dossier « Conseil international pour l'exploration des mers », *memorandum* « *The international council for the exploration of the sea* » : « *and whether any disproportion between production and consumption arises from a general or local over-fishing or from [lire : from] an injudicious employment of the fishing apparatus used* ».